

2M IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 euros,
Siège social : 171 D Route du Piton,
Sainte-Clotilde
97490 SAINT-DENIS

Société en cours d'immatriculation

Décision de l'associé unique en date du 2 mai 2025

Le soussigné,

Monsieur Maxime MOLINIE, demeurant 171 D Route du Piton, Sainte-Clotilde,
97490 SAINT-DENIS,

Agissant en qualité de seul associé de la société 2M IMMO, SAS au capital de 4.000 €,
ayant son siège social fixé 171 D Route du Piton, Sainte-Clotilde, 97490 SAINT-
DENIS.

Après avoir exposé que la société a été constituée par lui, aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 2 mai 2025 à SAINT-DENIS, qui sera enregistré et publié en
même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur
article 18 la nomination d'un Président non statutaire par acte séparé, a procédé à cette
nomination.

L'associé unique soussigné nomme en conséquence Monsieur Maxime MOLINIE aux
fonctions de Président de la société pour une durée illimitée.

Monsieur Maxime MOLINIE accepte ces fonctions de Président, déclare n'en exercer
aucune autre et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la
loi.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour
accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Maxime MOLINIE,
« Bon pour acceptation des fonctions
de Président »

" CERTIFIÉ CONFORME "

